



à qui incombe le coût des travaux

Par **micgrare**, le **31/08/2016 à 16:24**

Bonjour,rrnrnJ'ai créé une entreprise individuelle en achats et ventes de biens immobiliers, les travaux étaient réalisés par des sociétés extérieures.rrnrnLa dernière opération, avant mon départ à la retraite il y a 2 ans, j'ai acheté un terrain destiné à être divisé et revendu, mais au préalable il a fallut détruire un garage qui était accolé à une maison d'un particulier afin de créer un accès à ces terrains.rrnrnLa société qui a réalisé les travaux de démolition (que je n'arrive plus à joindre en raison d'une cessation d'activité) a endommagé le mur mitoyen avec cette maison.rnLe propriétaire de la maison me demande de participer aux frais de remise en état de ce mur. Pouvez vous me conseiller ?rrnrnMerci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **31/08/2016 à 17:56**

bonjourrrnrn[citation]Le propriétaire de la maison me demande de participer aux frais de remise en état de ce mur[/citation]normal de réclamer au voisin donneur d'ordre, à charge pour ce dernier de se retourner contre le responsablerrnrnquelques exemples sur le lien ci-dessousrrnrn<https://www.voslitiges.com/travaux-construction/ouvriers-ont-degrade-bien-ne-mappartenant-pas>

Par **amajuris**, le **31/08/2016 à 18:06**

bonjour,rnles dommages sur le mur du voisin avait-il été constaté lors des travaux, il y a 2 ans ?rnSalutations

Par **micgrare**, le **01/09/2016 à 12:11**

Bonjour,
Merci d'avoir répondu à ma demande.
Il y a eu un procès verbal de constat réalisé avant travaux qui mentionnait que le mur concerné présentait quelques fissures et de multiples traces de remaniements.
Quelques photos illustrent ce document mais celles-ci ne sont pas d'une netteté parfaite.

Par **Visiteur**, le **01/09/2016 à 12:21**

Bonjour,
Possédiez-vous une assurance professionnelle ?
Un expert pourra peut-être d'après photos, faire un "AVANT-APRES"...

Par **micgrare**, le **01/09/2016 à 12:44**

J'avais une entreprise individuelle qui ne nécessitait pas obligatoirement d'assurance en responsabilité professionnelle, je n'effectuais aucun travaux moi-même, je faisais systématiquement appel à des sociétés extérieures.

Par **chaber**, le **01/09/2016 à 16:24**

[citation]Possédiez-vous une assurance professionnelle ? [/citation]bonne question
[citation]J'ai créé une entreprise individuelle en achats et ventes de biens immobiliers, les travaux étaient réalisés par des sociétés extérieures. [/citation]
<http://lawperationnel.com/responsabilites-et-assurances-du-marchand-de-biens>
[citation]J'avais une entreprise individuelle qui ne nécessitait pas obligatoirement d'assurance en responsabilité professionnelle, je n'effectuais aucun travaux moi-même, je faisais systématiquement appel à des sociétés extérieures. [/citation]Si la société extérieure est défaillante, votre responsabilité est engagée

Par **micgrare**, le **01/09/2016 à 17:35**

Malheureusement, ce n'est pas une bonne nouvelle!
Merci pour votre réponse.